



Province de Québec  
Municipalité de Saint-Cuthbert

## Avis public

Est par les présentes, donné par le soussigné de la susdite municipalité que :

Lors d'une séance ordinaire, tenue le deuxième jour du mois d'octobre 2017, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 288 :

**Règlement décrétant l'emprunt de 60 400\$  
pour pourvoir aux frais de refinancement  
du règlement d'emprunt numéro 202.**

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du secrétaire-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce douzième jour du mois d'octobre deux mille dix-sept.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

---

**Certificat de publication (article 420)**

*Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, entre 17 et 18 heures le douzième jour du mois d'octobre 2017, à chacun des endroits suivants, savoir : **entrée de l'église de Saint-Cuthbert et à l'entrée du bureau municipal***

*En foi de quoi, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois d'octobre 2017.*

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier.